

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjointes- Mmes MM. Jean-Pierre FIGINI, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, René BEHRA, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers.

Excusés : Mme MM. Roland HABRAN, Patricia TOURDOT, Mehdi MAZAGRANE

Procurations :

Mme Patricia TOURDOT à M. Philippe BELMONT
M. Mehdi MAZAGRANE à M. Jean-Michel VILLAUME



Le Député Maire ouvre la séance à 17h30 en invitant l'Assemblée à se prononcer quant au rajout d'un point mineur à l'ordre du jour portant sur les demandes de subvention relatives au City Stade de Bussurel.
Le vote est unanime quant à ce complément.

A défaut d'observation le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Jean-Michel VILLAUME aborde ensuite le premier point de l'ordre du jour qui porte sur le vote du budget primitif 2013.

Le Député Maire, avant l'exposition détaillée des propositions, procède à la déclaration suivante :

« L'élaboration du budget est largement conditionnée par une parfaite connaissance des **sources de financements extérieurs** que doit nous notifier l'Etat au moins 15 jours avant la date limite prévue pour le vote du document prévisionnel.

Depuis la réforme sur la taxe professionnelle et les différents bouleversements qui s'en sont suivis dans la définition des dotations de l'Etat, ce dernier n'est **plus en mesure de respecter la date du 15 mars** pour nous notifier les montants à percevoir. L'an passé déjà, partant de ce constat, l'Etat avait repoussé de 15 jours la date limite de vote des budgets.

La Loi de Finances pour 2013 a acté définitivement de ce report de date et dorénavant le **15 avril** est à retenir comme **échéance ultime**.



Au moment où nous avons diffusé le Budget Primitif 2013 aux élus, nous disposions des éléments d'information suivants :

- Evolution des **BASES D'IMPOSITION** à la fiscalité directe locale
- Montant de la **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT** (DGF)

A défaut d'avoir reçu les notifications :

- **DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE** (DSU)
- **FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES** (FPIC)
- **DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION** (DNP)

le budget a été bâti sur la **base d'hypothèses** concernant ces trois éléments.

La **DSU**, dont le montant a atteint 986 927 € l'an passé, est inscrite avec l'**hypothèse d'une augmentation de 6 %** sachant que le crédit global affecté au niveau national devrait subir une hausse de 8 % dont le bénéficiaire ira aux **communes « cibles »**, Héricourt figurant dans ce classement.

Le **FPIC** est inscrit au double de sa valeur 2012 soit **60 000 €** au lieu de 30 000 €, sachant que ce fonds de péréquation a été porté de 150 à 350 M€.

Le montant de cette **DNP** a été portée à notre connaissance cet après midi même, pour un montant de **335 751€**.

Concernant les **notifications reçues**, la **DGF**, d'un montant de 2 406 111 € en 2012 passe en 2013 à **2 393 234 €** soit une **perte de 12 877 €**.

Pour ce qui concerne la **FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**, à **taux constant**, le **produit attendu évolue de 2.75 %** sachant que 1.8 % est imputable à l'actualisation des valeurs locatives.

La variation physique de notre potentiel fiscal n'est que de **0.95 %**, qui s'explique au regard d'un **net ralentissement** dans les opérations de construction de **logements nouveaux**.

L'évolution de la masse fiscale sans modification des taux d'imposition rapporterait 99 883 € sachant toutefois que les sommes perçues au titre des **compensations** d'exonérations sont **en retrait de 16 790 €** par rapport à 2012.

Notre fiscalité, à taux d'imposition constants, évoluerait donc en global de 2.17%, soit 83 093 €

Il est proposé de ne pas toucher au taux de Taxe d'Habitation ni à celui du Foncier non bâti. Le taux de **Foncier bâti**, au regard d'un niveau bien supérieur à celui départemental ou national, sera **réduit de 1 %**, soit une baisse du produit fiscal attendu de **23 591 €**.

Jean-Michel VILLAUME souhaite que cette baisse du taux de Foncier bâti se poursuive dans le futur.

Concernant les autres recettes de fonctionnement :

- **Au Chapitre 74, certains articles sont revus à la baisse** pour tenir compte d'une **diminution des crédits relatifs à la POLITIQUE DE LA VILLE** (CUCS – PRE). Toutes aides confondues, **nous perdons environ 10 000 €** de subventions entre 2012 et 2013, les subventions globales s'établissant à 87 600€ en 2013 contre 98 990 € l'an passé.
- **Au Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, la baisse du crédit** relatif aux revenus des immeubles s'explique par la **vente du bâtiment FIVECINETIC et d'un lot** au CAE au profit de BS CONCEPT.

□□□□□□

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A noter au **Chapitre 011 – Charges à caractère général**, une **évolution de 2 %** à laquelle nous avons ajouté **40 000 €** afin de faire face aux **charges de structure** de la Cavalerie et de la nouvelle Ecole de Musique / Maison des Associations.

En outre, le crédit des **fournitures scolaires** sera revalorisé de **5 %** dès lors où il n'a subi aucune augmentation depuis 2009.

Le Chapitre 012 - Charges de personnel est porté de 4 680 000 € en 2012 à 4 890 000 € en 2013 soit **+ 4.49 %**. Cette hausse trouve son fondement dans l'augmentation des charges patronales, la prise en compte de participation à la Mutuelle ou encore dans la création de 6 emplois avenir dont le recrutement s'échelonne au cours du 1^{er} semestre.

Le Chapitre 65, ayant trait essentiellement aux subventions, est caractérisé par une **dotation supplémentaire de 2500€** au profit des associations sportives de l'Office Municipal des Sports. Les **autres subventions** sont abondées de **2 %**

La section de fonctionnement, telle qu'élaborée à ce stade nous permet de dégager un **autofinancement de 2 010 419 €** sachant que ce dernier est **affecté en priorité** au remboursement des annuités d'emprunt en capital soit 1 194 000 €. **L'autofinancement net ressort donc à 816 419 €**.

□□□□□□

LA SECTION D'INVESTISSEMENT prend en compte bien évidemment la totalité des **restes à réaliser 2012** portant en grande partie sur nos trois équipements structurants.

Le budget 2013, intègre en plus **3,4 M€ de travaux ou acquisitions**, les principaux programmes étant :

- La requalification des espaces Temple / Musée
- La réfection de la Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie
- Le traitement de surface de la Rue de Verlans à Byans
- Le parking attenant à l'Ecole de Musique/Maison des associations
- Les tennis extérieurs

- Le City Stade de Bussurel
- Sans oublier un important programme de voirie

Le Député Maire évoque un crédit de 20 000€ réservé pour le poste de deux équipements de vidéo surveillance. Il explique la manière dont ces deux premières caméras enregistreront, sur 15 jours, les faits se déroulant vers l'entrée du Centre Social et du Dojo. Il fait également part d'une somme de 3 000€ réservée au budget pour l'acquisition de pièges à corbeaux et répondant ainsi à la question écrite que souhaitait poser **M. BANET** en fin de séance.

Au moment de terminer ses propos, **le Député Maire** apprend que le montant définitif de la dotation de solidarité urbaine vient d'être mise en ligne sur le site de la DGCL. C'est une bonne nouvelle puisque la Ville percevra **1 151 287 € soit une augmentation par rapport à l'an passé de 16%**, alors que le budget a été bâti sur une prévision de +6%. La régularisation interviendra au budget supplémentaire, néanmoins **le Député Maire** s'interroge sur la possibilité de baisser d'un point supplémentaire le taux du Foncier bâti, compte tenu de cet élément nouveau qui l'y autorise largement.

Il propose à l'Assemblée d'y réfléchir pendant la présentation et d'en décider au moment du vote.

Une attention toute particulière est portée au **secteur scolaire** en affichant une politique en direction des **nouvelles technologies**. Il est ainsi prévu d'équiper chaque école primaire d'un équipement audiovisuel interactif composé de vidéo projecteurs et d'ordinateurs portables.

Cette dotation concernera tout d'abord les écoles primaires sachant que les écoles maternelles pourront bénéficier d'un vidéo projecteur dans un premier temps.

Le mobilier relatif à la **8^{ème} classe** à l'école E. Grandjean est bien entendu prévu.

L'équilibre global du budget s'effectue grâce à un **emprunt d'environ 1 525 566 €** qui viennent s'ajouter aux 500 000 € souscrits en 2012 mais encaissés en 2013.

□□□□□□

En conclusion de cet avant-propos, le **Budget 2013** peut être qualifié de **DYNAMIQUE** par le niveau de ses **investissements** visant à améliorer le cadre urbain, à offrir des solutions modernes d'**enseignement** ou encore étoffer les **équipements sportifs**.

Ce Budget est **JUSTE** également par le soutien indispensable dont le **monde associatif** a bien besoin.

Le Budget peut être aussi et surtout qualifié de **RESPONSABLE**, le taux d'imposition de la **taxe d'habitation** n'étant **pas modifié** et qui plus est, le taux de **foncer bâti diminué** de 1 % .»

Patrick PAGLIA – Conseiller Municipal acquiescant les propos du Maire, fait toutefois remarquer que si l'on veut poursuivre cette baisse dans les années futures, on ne pourra certainement pas le faire dans cette proportion.

A l'invitation du Député Maire, **Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances**, présente dans le détail le document prévisionnel.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes réelles à 17 618 133 €, sections de fonctionnement et d'investissement confondues et reste à réaliser 2012 inclus.

Les dépenses de fonctionnement atteignent **8 584 971 €**.

Les charges courantes par rapport à 2012 n'évoluent que de 2,63%, malgré une provision de 40 000 € destinée à faire face aux nouvelles charges générées par la Cavalerie et la nouvelle Ecole de Musique / Maison des Associations.

La baisse de certains articles ayant supporté l'an passé des charges exceptionnelles permet de contenir la hausse du chapitre 011.

Concernant les charges de personnel, l'ajustement à 4,48% résulte d'une part de la hausse des charges patronales et d'autre part des mesures de révisions indiciaires dont a bénéficié la catégorie B.

La prise en charge de la mutuelle santé à 70% y est également pour beaucoup dans cette hausse, tout comme **la prise en compte des 6 Emplois Avenir créés qui impacteront le budget sur 6 mois en 2013**.

Au niveau du chapitre 65, la modification essentielle concerne les **2 500 € accordés en supplément aux associations sportives de l'OMS**, non compte tenu de l'ajustement de 2% des autres subventions.

Les autres chapitres n'appellent pas à d'autres commentaires particuliers, les charges financières restant à peu près au même niveau que l'an passé.

Au niveau des **recettes de fonctionnement**, elles s'établissent indépendamment des mouvements d'ordre à **10 326 219 €**, permettant de **dégager à la section de fonctionnement plus de 2 000 000 € destinés à financer la section d'investissement**.

Les impôts et taxes pèsent pour 46,21% dans le total des recettes. Quant aux dotations de participation, le taux est de 45,80%.

L'Adjointe aux Finances commente quelques histogrammes reprenant l'évolution de certains postes budgétaires sur 4 ans.

Vis-à-vis des impôts locaux, elle insiste sur **le poids du foncier bâti dont le produit est pratiquement le double de celui de la taxe d'habitation**. Enfin, elle fait remarquer que **les crédits de la politique de la Ville ont là aussi subi une baisse significative**, alors que la Ville a maintenu à peu près le niveau des prestations.

* * * * *

Les Elus prennent connaissance ensuite du budget de fonctionnement réparti cette fois-ci par fonctions comme l'exige la nomenclature budgétaire des Communes de plus de 3 500 habitants.

Les charges de personnel sont également présentées de manière éclatée sur chaque type de compétence. A ce stade, l'Adjointe aux Finances invite les autres Adjointes à détailler le contenu du budget intéressant leur compétence respective.

Monique RAPIN – Maire Délégué de Bussurel évoque le projet de City Stade et ses propos sont l'occasion d'anticiper le vote du rapport complémentaire qui portait sur les demandes de subventions destinées à financer cette structure.

Le point est acquis à l'unanimité.

Madame RAPIN poursuit en rappelant **les travaux de la Grande Rue au titre desquels un solde de 87 000 € reste à payer sur 2013**. Les autres dépenses concernent la remise en état de l'Impasse des Peupliers, du terrain de football, sans oublier **3 000 € destinés aux illuminations de Noël**. Enfin, **16 000 € sont consacrés à l'acquisition de matériel audio-visuel** pour le RPI de Bussurel / Vyans le Val.

Gérard SCHARPF – Premier Adjoint, Délégué aux travaux poursuit par le détail du programme de **voirie qui atteint 1 134 000 €** et qui prend en compte la remise en état de certains espaces publics à savoir, espace Musée – Temple, place Elsa Triolet, parking de la Poste et parking arrière CDCE.

A cela il convient de rajouter la rue de Verlans et la rue du 47^{ème} R.A. pour un montant cumulé de **443 000 €**.

Les travaux sur les bâtiments communaux seront dirigés essentiellement sur la salle Wissang, la Roseraie et la Mairie, mais également sur la Maison des Associations et l'Ecole de Musique, suite à des remarques formulées par la commission de sécurité.

Le Premier Adjoint rappelle également les charges que nous devons supporter pour les réseaux EDF et détaille les dépenses liées au mobilier urbain ou encore l'éclairage public.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition interpelle Monsieur SCHARPF et demande si la réfection de l'éclairage public devant le Lycée Aragon est bien prévue, car si les réverbères actuels sont jolis, ils sont inefficaces et l'un d'eux penche dangereusement.

Répondant à la demande de Monsieur MERA, il est précisé à ce dernier que **l'ensemble des poteaux d'éclairage public du secteur du lycée sera remplacé**.

Au niveau des équipements techniques, **54 300 € sont inscrits pour divers matériels**.

Le Premier Adjoint rappelle les travaux prévus au Fort du Mont-Vaudois à hauteur de **33 000 €**, **le Maire** faisant remarquer que l'édifice a subi des dégâts important durant l'hiver. Il souhaite qu'à l'avenir des solutions de financement soient trouvées **en collaboration avec la CCPH**.

Patrick PAGLIA – Conseiller Municipal délégué aux Commerces et aux Animations évoque l'état de délabrement de la cheminée conservée sur le secteur de la Grand Pré, ce à quoi **le Maire** répond que l'édifice appartient toujours au promoteur, tout comme la voirie. C'est donc à ce dernier d'assurer l'entretien de la cheminée.

Gilles LAZAR – Adjoint au Sport et à la Citoyenneté poursuit par l'enveloppe destinée aux courts de tennis extérieurs. Le solde des travaux de construction du Dojo est également inscrit pour **1 000 000 €**. Quant aux équipements sportifs divers, il est prévu d'aménager une aire d'entraînement au Mougnot, la mise aux normes du terrain de football de Bussurel, la pose de sol amortissant pour les espaces de jeux ou encore le remplacement de certains jeux dans les espaces publics.

Revenant sur les tennis, **le Maire** fait remarquer que l'ancienne emprise de terrain pourrait être rétrocédée à la CCPH en vue d'y aménager un parking.

Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable souligne qu'**1 054 955 €** sont consacrés à **l'entretien des espaces verts et au fleurissement**. Il estime cette dépense essentielle si Héricourt veut conserver son niveau de classement. Enfin, il liste les aménagements prévus en 2013 qui concernent les ronds-points du Mont-Girard et du Chemin Vert, sachant que 18 000 € seront consacrés au remplacement ou à l'abattage d'arbres.

Les services se verront dotés de **matériels supplémentaires pour un coût de 24 500 €** dont 3 000 € réservés à l'acquisition de piéges à corbeaux.

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, à la Solidarité et à la Santé dresse le détail du budget du CCAS que la **subvention communale de 400 000 €** vient équilibrer.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 610 410 € sont consacrées pour 50% à la masse salariale, 22% à la politique des personnes âgées, 9% à l'aide sociale et enfin 19% pour les frais de structure.

Elle pointe quelques chiffres significatifs concernant le coût du service de portage des repas à domicile, le repas et les colis pour les seniors ainsi que l'aide aux démunis qui atteint la somme de 44 300 €.

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Intercommunalité, à l'Urbanisme et au Logement poursuit par les reliquat des travaux d'aménagement de la Halle de Cavalerie et de la Maison des Associations / Ecole de Musique. Un crédit de **243 000 € est consacré au parking** de cette structure.

Le budget prend en compte la **participation communale** au lotissement de la Craie pour **90 000 € TTC**, 110 000 € de réserve foncière, dont une grande partie a été engagée pour se rendre propriétaire d'un terrain situé à proximité du Quartier Maunoury et ceci en vue d'y aménager des parkings. Les recettes d'investissement font état de **680 000 € provenant de cessions**, dont 220 000 € restant encore à concrétiser pour le terrain du Chemin Vert.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition demande où se situe le Chemin Vert.

Fernand BURKHALTER lui détaille l'emplacement exact du terrain tout en lui faisant observer qu'il pourrait accueillir trois ou quatre maisons.

Yves MERA demande si un parking est prévu pour la Cavalerie, car les autos stationnent sur les trottoirs, obligeant les piétons à marcher sur la chaussée.

Jean-Michel VILLAUME répond que le problème de parking ne se pose pas le week-end, l'offre étant largement suffisante avec les emplacements laissés disponibles par les entreprises. Il fait remarquer également que le parking de l'Ecole de Musique est situé à une distance raisonnable de la Cavalerie.

Enfin, il rappelle qu'**un terrain a été acheté derrière la MAS** de Saint-Rémy, sachant qu'une réflexion va s'instaurer avec Five Cinétic pour satisfaire aux besoins générés par l'activité industrielle et par la Cavalerie. **Le Maire** profite de ce débat pour annoncer une prochaine conférence animée par Guy GILBERT, le prêtre des motards.

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education poursuit par les différents travaux prévus dans les écoles, dont la réfection partielle de la toiture de l'école A. Borey, l'isolation phonique des écoles maternelles où **l'Etat apportera 50% de contribution**.

Les acquisitions de matériel et mobilier scolaires représentent 97 000 € dont 69 000 € sont consacrés à l'équipement informatique et audiovisuel.

Une enveloppe de 12 000 € est en outre destinée à l'achat de mobilier pour la 8^{ème} classe de l'école Grandjean.

L'Adjointe à l'Education termine par le détail du Programme de Réussite Educative qui représente une dépense de **32 074 €**. Quant au budget global de l'enseignement, il ressort à **1 405 000 €**.

Dahlila MEDDOUR – Adjointe à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles détaille le budget consacré au Centre Simone Signoret, tout en rappelant les principales activités déclinées par la structure. Elle fait état du budget d'investissement pour un montant de **8 211 €** destiné à l'achat de mobilier et matériel.

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture évoque les charges de fonctionnement de l'Ecole de Musique tout en soulignant le fait que **les professeurs disposent à présent d'un bel outil pour travailler**.

Vis-à-vis des **Terrasses de l'Été**, il évoque un programme 2013 qui répondra aux attentes des citoyens, dans un budget toujours raisonnable à **11 800 €**. Il donne ensuite la répartition des aides allouées aux partenaires.

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer qu'il y a lieu de réfléchir sur l'évolution des enseignements à l'Ecole de Musique, à partir du moment où les instruments à cordes font défaut. Une collaboration avec les villes de Belfort et de Montbéliard pourrait s'envisager.

Martine PEQUIGNOT reprend la parole pour retracer les grands équilibres budgétaires et proposer les taux 2013 de la fiscalité directe locale. **Le Député Maire** rappelant l'évolution de la DSU **confirme sa proposition de baisser de 2% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties**.

La présentation du budget terminée, **le Maire** invite au débat

* * * * *

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables au nom des Elus Europe Ecologie Les Verts, fait remarquer que c'est un budget certes moins ambitieux qu'en 2012, mais néanmoins responsable. Tous les grands programmes du mandat ont été réalisés. Elle déclare que ses collègues et elle-même sont fiers d'y avoir participé. Héricourt continue sa mue, les travaux améliorent la vie des habitants

et le sport, la jeunesse, le social occupent une large place dans le budget. Elle se déclare en accord avec la baisse de 2% du foncier bâti.

Fernand BURKHALTER pour le groupe Socialiste, appuie la proposition de réduire le poids de la fiscalité. Reprenant des qualificatifs de dynamique juste et responsable, il estime qu'ils caractérisent bien le budget, l'impact des décisions d'Etat étant moins important à Héricourt. Il fait remarquer qu'il n'y a pas de relâchement de l'effort sur le plan économique local et clôt son propos par un satisfecit global.

Gilles LAZAR au nom des Elus Communistes et du Front de Gauche, rappelle qu'il s'agit du dernier budget du mandat. Il se déclare en accord avec la baisse de 2% du foncier bâti et l'augmentation des subventions aux associations. Il déclare vouloir voter le budget, estimant que les Elus peuvent compter sur le personnel communal. **L'Adjoint au Sport et à la Citoyenneté** indique qu'il reste encore des choses à faire, sachant que les nouveaux défis se trouvent devant nous. Gilles LAZAR énumère la liste des nouveaux défis auxquels sera confrontée la nouvelle Municipalité, à savoir :

- L'isolation thermique des bâtiments
- L'arrivée des voitures électriques
- L'amélioration de la démocratie participative
- L'aide aux plus démunis
- L'implication du CCAS vis-à-vis des seniors

Il souhaite que la CCPH améliore l'offre de transport, notamment avec la gare TGV et l'hôpital médian. Enfin, il fait remarquer que le budget intervient dans un environnement complexe et que 2014 sera encore plus difficile au niveau des recettes.

Yves MERA fait la remarque suivante : *« Nous sommes d'accord sur le principe de la baisse de la taxe foncière, mais 1 ou 2% ne sont pas suffisants : pour rejoindre la moyenne nationale, la réduction devrait être de 30%, en taillant sérieusement dans la dépense ; à ce rythme, il faudra bien quinze ans ! Le fleurissement vise surtout la rue De Gaulle, et les ronds-points où personne n'en profite car les automobilistes sont supposés regarder la route et pas le paysage - mais ils présentent l'avantage d'éviter les vols de plantes, étant inaccessibles aux piétons. Au dernier conseil municipal, les comités de quartier nous ont indiqués que rien n'était fait à Saint-Valbert, en dehors d'un ancien lavoir, maintenu à l'initiative de l'Opposition municipale. Nous proposons une répartition plus juste des efforts de fleurissement et une répartition plus équitable, car il reste des zones d'ombre laissées à l'abandon dans les quartiers d'habitation. »* Puis il déclare : *« Voilà 5 ans que l'opposition municipale vous demandait chaque année de prendre en compte la crise économique, et d'augmenter le budget alloué aux secours d'urgence... Le budget du CCAS faisait régulièrement l'objet d'un ou deux collectifs budgétaires d'automne, car vous vous êtes obstinés à le maintenir au niveau d'avant la crise. Il vous a fallu 5 ans pour l'adapter à la réalité. Quant on dit que « gouverner, c'est prévoir », vous en êtes fort loin, toujours à la traîne. Avec le non-remplacement des départs en retraite à l'accueil et au CCAS, votre bilan est clairement antisocial. Les emplois d'avenir ne vont pas changer notre opinion sur ce point, car ils démontrent la réalité de l'échec scolaire, et votre peu d'engagement en matière sociale, puisque ces emplois d'avenir sont pris en charge par l'Etat, pour une bonne part. Il est donc clair que pour vous, le social est l'affaire de l'Etat. Pas la vôtre. Nous dénonçons la grande incohérence de votre budget primitif pour 2013. La baisse de la taxe foncière est symbolique, et elle est contredite dans les faits par l'augmentation consistante des emprunts de la ville. La dette, c'est une augmentation des impôts différée, qui sera reportée au lendemain des élections de 2014. A l'évidence, vous vous moquez de vos électeurs par cet effet d'annonce qui n'est que du bluff. Depuis le début de la crise, nous vous demandons d'étaler les travaux de voirie dans le temps, afin que le budget de la ville puisse en absorber la charge. Mais rien n'y fait : votre seule réponse à la crise, c'est toujours plus de dépense. Je connais vos arguments : « ces travaux maintiennent l'emploi » ; « une ville qui n'avance pas, recule ». Ils ne sont pas pertinents, car une ville qui avance raisonnablement ne recule pas pour autant ; et il y a belle lurette que les routes ne se font plus au pic et à la brouette. Ce que vous défendez, ce n'est pas l'emploi, mais les amortissements bancaires de machines extrêmement coûteuses qu'il faut maintenir en activité pour préserver la rentabilité des entreprises de vos amis capitalistes. Parfois, je me demande si nous sommes ici dans un conseil municipal, ou bien dans le conseil d'administration d'une entreprise privée de travaux publics ? Dans ces conditions, l'opposition sera bien dans son rôle en votant contre votre budget 2013 ; elle s'abstiendra sur les budgets annexes. »*

Le Député Maire, sans vouloir répondre à tous les propos de Monsieur MERA, lui fait remarquer toutefois qu'il n'est surtout pas dans son intention de brider le CCAS. En fait, il souhaite avant tout qu'une vigilance soit observée vis-à-vis des compétences, citant en exemple le RSA qui dépend du Conseil Général et non pas du CCAS. **Le Maire** évoque une reconversion du CCAS vers les seniors et la santé.

Le débat étant clôt vis-à-vis du budget principal, **le Député Maire** le soumet au vote qui recueille la majorité compte tenu des votes contre de l'Opposition Municipale.

Concernant les budgets annexes des forêts, de l'eau et de l'assainissement, ils recueillent l'unanimité compte tenu de l'abstention des trois membres de l'Opposition.

Martine PEQUIGNOT aborde le rapport consacré aux subventions rappelant que celle dont bénéficiait le COS a été diminuée à partir du moment où la participation à la mutuelle est dorénavant supporté par le budget. La subvention est donc en **diminution de 23 540 €**, sachant que la dépense est dorénavant noyée dans les frais de personnel. **L'Adjointe aux Finances** rappelle l'abondement de 2 500 € consacré aux associations sportives répondant aux critères de l'OMS. La réinscription pour récompense sportive de 1 500 € est reconduite. Enfin, il est alloué 200 € aux deux Héricourtoises qui participeront au Championnat du Monde de danse et ballet. Les autres subventions bénéficient en moyenne d'un ajustement de 2%.

Chantal GRISIER – Conseillère Municipale déléguée au secteur associatif détaille les subventions autres que culturelles ou sportives.

Pour la première fois l'ADMR, la FASSAD, SOS Racisme, Camera 7 et Tip Top Forme obtiennent une aide de 200 à 300 €.

Les subventions culturelles présentées par **Monsieur Patrick PLAISANCE, Adjoint à la culture**, sont globalement reconduites, sachant que le festival Impetus reçoit 1 500 € compte tenu d'un reliquat de 500 € non versés en 2012.

Rémy BANET demande ce que recouvre la nouvelle appellation « Ces' Arts » et si les 1 000 € de subvention pour les instruments de musique sont inclus dans la subvention de l'Harmonie.

L'Adjoint à la Culture précise qu'il s'agit d'une nouvelle association qui effectue un travail intéressant, une exposition étant d'ailleurs en cours actuellement. Concernant les 1 000 € d'instruments, **le Maire** répond qu'il s'agit de rembourser les frais occasionnés par le concours auquel a participé l'Orchestre d'Harmonie.

Gilles LAZAR enfin donne connaissance des montants que vont recevoir toutes les associations sportives. L'Adjoint au Sport souligne l'effort conséquent de la Ville et estime que les clubs doivent aller recruter les jeunes héricourtois, notamment dans les quartiers.

Le Député Maire relève que l'aide au milieu sportif atteint un niveau de 65 € par adhérent, lorsqu'on sait que dans certaines collectivités de taille identique elle ne dépasse pas 6 €.

Gérard SCHARPF rapporte ensuite la réunion du comité de pilotage du **CUCS** qui s'est tenue le 28 mars dernier, afin de faire le point sur les actions menées en 2012 et élaborer le programme 2013.

Deux actions nouvelles sont prévues :

- « Réussir ensemble » qui se veut comme objectif l'insertion des jeunes du quartier.
- « L'animation vectrice de proximité » mettant en évidence les manifestations de lien social et de citoyenneté.

Globalement **la dépense s'établit à 282 213 €**, la charge Ville représentant **102 374 €** compte tenu des aides reçues.

Le vote est unanime compte tenu de trois abstentions.

Présenté par **Gilles LAZAR**, le projet d'extension du mur d'escalade fait l'objet d'une demande de subvention déposée auprès de la Sous Préfecture. Le coût du **projet est estimé à 33 000 €**, sachant que **16 500 €** pourraient nous être accordés par le **Conseil Régional et 5 000 € par le Conseil Général**.

Le vote est unanime.

Gérard SCHARPF poursuit par le service de l'eau tout en rappelant les engagements qu'avait pris VEOLIA dans le nouveau contrat en vue de mettre en place la Télérelève des compteurs.

Dans un premier temps tous les compteurs ont été mis à niveau ou remplacé afin d'être compatibles avec cette nouvelle forme de relevé. Il s'agit aujourd'hui de contractualiser avec une filiale de Véolia et d'Orange à savoir la société M2O, pour l'installation des liaisons informatiques.

En fait, deux conventions interviendront, l'une pour la passerelle, l'autre pour les répéteurs. La durée légale de ces conventions sera de 3 ans, afin de faire coïncider leurs termes avec la fin du contrat Véolia. Si toutefois le contrat Véolia n'était pas renouvelé pour être porté à 9 ans, la Ville devrait alors verser une indemnité de 79 858 € au profit de l'exploitant.

Le vote est unanime compte tenu de trois abstentions.

Maryse GIROD poursuit par une proposition d'inscription de la Ville d'Héricourt au programme national Nutrition Santé. Cette volonté politique se traduit par un soutien marqué au monde sportif mais aussi par la mise en place d'actions vers les publics spécifiques.

Il s'agit dans un premier temps d'établir un diagnostic sur l'état sanitaire de la population et ce en collaboration avec les professionnels. La Ville pourrait ensuite s'engager vers d'autres projets, notamment la mise en place d'activités multisports.

Le vote est unanime, sachant que Mesdames CANTI, MEDDOUR, TOURDOT, DUC et Messieurs LAZAR et MERA constitueront le comité de pilotage présidé par Madame GIROD.

Gilles LAZAR fait remarquer que le CCAS a effectué un travail de fond qui participe à l'amélioration de la santé des héricourtois.

Leïla SCHOTT – Conseillère Municipale déclare cette adhésion intéressante pour la Ville. Elle fait en outre remarquer que depuis peu la Maison des Adolescents tient une permanence au CDCE. Les gens y viennent se renseigner et la Conseillère Municipale se déclare satisfaite par ce mode opératoire.

Dahlila MEDDOUR poursuit par l'**Action Jeunesse Citoyenne** qui s'est déroulée du 25 février au 1^{er} mars dernier et qui a rassemblé **11 jeunes filles** autour de la restauration de tables et de bancs du service festivité. Elles recevront chacune 140 € de bourse sur une **dépense globale de 1 540 €**.

Le vote est unanime.

Fernand BURKHALTER rappelle l'origine de la construction des trois immeubles situés dans le Parc Bretegnier. Il fait remarquer qu'à l'époque la Ville avait mis à disposition une emprise de terrain très réduite et que les acquéreurs ne bénéficiaient d'aucun terrain d'aisance. Très vite la cohabitation entre les usagers du parc public et les copropriétaires s'est révélée conflictuelle et pour y couper court, la Ville avait édifié une clôture doublée d'une haie afin de préserver l'intimité des copropriétés.

La délibération vise aujourd'hui à régulariser cette situation en transférant la propriété de ce terrain au profit de chaque propriété.

Bien évidemment l'ensemble des frais de notaire et de géomètre sera supporté par les copropriétaires. La délibération prévoit également de régulariser le transfert du terrain de la Maison de l'Enfant au profit de la CCPH. La surface concernée est de 3 034m². La transaction est prévue à l'euro symbolique.

Le vote est unanime.

L'Adjoint à l'urbanisme poursuit par une déclaration d'intention d'aliéner par laquelle INVEST 90 vend un local professionnel de 360m² pour le prix de 80 000 €TTC.

Ce local présente un intérêt pour la CCPH dans le cadre de la requalification du tissage du pâquis, cette dernière souhaite qu'on lui transfère le droit de préemption afin qu'elle puisse agir.

Le vote est unanime compte tenu de trois abstentions.

Rémy BANET se plaint des plans soumis au conseil municipal : « On ne s'y retrouve jamais sur ces plans où ne figurent que des masses grises et des masses blanches avec des numéros ».

Il lui est donné toutes précisions lui permettant de se repérer par rapport à cette emprise.

Comme à l'accoutumée, **Le Maire** donne connaissance aux Elus des décisions prise en vertu de la délégation qu'il détient.

Yves MERA pose la question suivante : « Il n'y a qu'un seul emploi avenir, figurant aux services techniques pour 35/35èmes... où sont les cinq autres ? »

Le Maire répond que la procédure de recrutement suit son cours.

Rémy BANET déclare « J'ai bien noté l'achat de matériel pour 3000€, mais vous n'avez pas prévu le coût de son entretien, ni celui de l'achat et du stockage des consommables. » Puis il demande où en est la chasse aux pigeons, en faisant remarquer que les corbeaux n'attaquent pas les pigeons.

Le Député Maire répond à Monsieur BANET qu'il sera bien entendu avisé de la manière dont s'opérera l'éradication de ces corvidés.

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Maire** lève la séance vers 20h30 en rappelant aux Elus la programmation de la prochaine réunion, à savoir **le vendredi 17 mai prochain**.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME